



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°41-2023-06-009

PUBLIÉ LE 9 JUIN 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion

41-2023-06-08-00003 - Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques

41-2023-06-08-00003

Décision de subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des Finances publiques
de Loir-et-Cher**

10 rue Louis Bodin
CS 50001
41000 BLOIS

C2

**DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

La responsable du Pôle Ressources de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du 9 juin 2020 portant nomination de Mme Sophie LLAURY, Administratrice des Finances publiques à la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher, adjointe du Directeur départemental, en qualité de responsable du Pôle Ressources ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. François PESNEAU, administrateur général, en qualité de Préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juin 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Sophie LLAURY, Administratrice des Finances publiques ;

Vu l'article 5 de l'arrêté précité autorisant Mme Sophie LLAURY à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie LLAURY, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de Loir-et-Cher en date du 7 juin 2023, sera exercée par :

Mme Marie ROBERT, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques,

Mme Sylvie HERCOUET, Inspectrice des Finances publiques,

Mme Rachida MONTEE, Contrôleur des Finances publiques,

M Alexandre CHIZAT, Contrôleur des Finances publiques.

La présente décision prendra effet au **7 juin 2023** et sera publiée au recueil des actes administratifs de Loir-et-Cher.

À Blois le 7 juin 2023

La responsable du Pôle Ressources,

Sophie LLAURY

Administratrice des Finances publiques